

relles dont elle a été accompagnée, selon le récit des Actes.

Pour confirmer le témoignage de S. Luc, nous pourrions invoquer ici : celui des gardes qui servaient d'escorte à S. Paul, et qui, Juifs de religion et dévoués au grand-prêtre, auraient dû démentir l'Apôtre, s'il n'avait pas dit la vérité¹; celui d'Ananie qui servit de garant au converti auprès des fidèles de Damas²; celui de Barnabé, qui le reçut à Jérusalem, le présenta aux Apôtres et leur fit le récit de sa conversion³; celui de tous les chrétiens de cette époque, qui n'avaient pas intérêt à se laisser tromper et qui ne purent donner leur confiance à cet ennemi mortel qu'après s'être assurés de ce qu'il disait, que le Ciel lui-même avait changé son esprit et son cœur. Mais nous voulons nous borner au témoignage de l'Apôtre. Son langage et sa conduite suffisent pour nous convaincre que sa conversion ne fut pas l'effet d'une illusion, d'une hallucination, comme disent les rationalistes, mais d'un miracle éclatant et incontestable.

Pesons d'abord *ses paroles*. — Lui-même rapporte l'apparition dont il a été favorisé, ce que le Sauveur lui a dit, la réponse qu'il lui a faite, et l'effet qu'il a ressenti. Il affirme la réalité de cette apparition et de ces circonstances avec énergie, en insistant sur ce qu'elles ont de miraculeux. Il en fait le récit dans deux occasions solennelles : d'abord devant le peuple de Jérusalem, dans un moment où sa liberté et sa vie couraient le plus grand péril⁴, puis au tribunal du gouverneur romain, Festus, en présence du roi Agrippa, petit-fils d'Hérode, lorsqu'il s'agissait de le relâcher ou de l'envoyer à César⁵. De plus, il fait allusion au même fait et aux mêmes circonstances en plusieurs endroits de ses Epîtres, en disant *qu'il a vu le Sauveur*⁶, que Jésus-Christ *s'est manifesté à lui par révélation*⁷, *qu'il l'a appelé* immédiatement et personnellement à l'apostolat⁸, *qu'il l'a instruit directement et par lui-même*⁹.

¹ Act., IX, 7, 8; XXII, 9, 11; XXVI, 13, 14. Cf. Joan., XII, 29. — ² Act., IX, 12-18; XXII, 12-16. — ³ Act., IX, 27-27. — ⁴ Act., XXII, 3-22. — ⁵ Act., XXVI, 9-19. — ⁶ I Cor., IX, 1; XV, 8. — ⁷ Gal., I, 16. — ⁸ Act., XXVI, 16; Gal., I, 1; Tit., I, 1. — ⁹ II Cor., IV, 6; Gal., I, 12.

Un pareil témoignage ne laisse rien à désirer. D'un côté, on ne saurait y voir une imposture, comme nous venons de le prouver; de l'autre, il répugne de l'attribuer à une illusion. En effet, il n'est pas question d'une vision instantanée; il s'agit d'une suite de faits sensibles, frappants, qui s'appuient les uns les autres et qu'on pouvait aisément constater. S. Paul ne dit pas seulement qu'il a vu et entendu le Sauveur; il affirme que ceux qui l'accompagnaient ont été éblouis de sa lumière, qu'ils ont entendu sa voix et se sont vus renversés par terre¹. Il ajoute que pour lui, il en a perdu la vue; qu'il a fallu le mener par la main pour le faire entrer à Damas, mais qu'au bout de trois jours, un homme qui ne l'avait jamais vu et qui néanmoins le reconnut au premier aspect, le guérit en lui imposant les mains, XXII, 13, etc. Voilà ce que S. Paul atteste, et ce qu'il répète de la manière la plus expresse. Si tout cela était faux, s'il n'avait rien vu, rien entendu, rien éprouvé de semblable, que faudrait-il conclure? Puisqu'il est constant qu'il ne ment pas, il faudrait dire qu'il a perdu l'esprit, qu'il a été le jouet non d'une simple hallucination, mais d'une véritable folie, jusqu'au dernier jour de sa vie. Mais comment concevoir une folie de ce genre, toute contraire aux idées qui l'avaient obsédé jusque-là? Et comment traiter d'insensé un homme dont les écrits témoignent une sagesse surhumaine et dont le génie et les vertus sont exaltés par les incrédules eux-mêmes?

En second lieu, considérons *sa vie*. — Sans ces faits miraculeux dont S. Paul affirme la réalité, sans cette apparition du Sauveur et cette action extraordinaire de l'Esprit de Dieu, il est impossible d'en rien expliquer et d'y rien entendre : — 1° Ni cette transformation subite, qui frappe de stupeur les disciples de Damas¹. — 2° Ni ces lumières extraordinaires dont l'âme de Saul est inondée et qui lui font connaître, sans le secours d'aucun maître, tout ce qui doit être l'objet de sa prédiction, les mystères du Sauveur, ses dogmes, sa morale. ses desseins². — 3° Ni son introduction dans le collège apos-

¹ Act., XXII, 9; XXVI, 13, 14. — ² Act., IX, 21. Cf. II, 7. — ³ II Cor., IV, 6; Gal., I, 12; Eph., III, 3-11, etc.

tolique, qui semblait avoir été fermé pour toujours par l'élection de S. Matthias. — 4° Ni les miracles par lesquels Dieu a sanctionné son apostolat et autorisé sa prédication ¹. — 5° Ni les vertus éminentes qu'on est forcé d'admirer en lui, sa reconnaissance si particulière pour la divine miséricorde ², l'amour incomparable dont il brûle pour Jésus-Christ ³, son zèle infatigable ⁴, son courage à toute épreuve ⁵, son humilité si profonde au milieu des succès les plus prodigieux ⁶, etc.

517. — La conversion de saint Paul n'a-t-elle pas été pour l'Eglise une grâce signalée?

En même temps qu'elle offrait aux Juifs un prodige des plus frappants, la conversion de S. Paul fut pour l'Eglise une grâce inappréciable, gage d'une infinité d'autres. Aussi en célèbre-t-elle tous les ans la mémoire; et les saints Docteurs ne savent qu'y admirer davantage, de la miséricorde, de la puissance ou de la sagesse de Dieu.

1° *La miséricorde de Dieu* ⁷. — C'est au moment où ses dispositions l'éloignent le plus du salut que Saul se voit appelé à l'apostolat et à la sainteté. Non seulement il n'a que du mépris pour la doctrine des Apôtres, mais il est ennemi déclaré de Jésus-Christ; il persécute ses disciples ⁸; il arrive à Damas, mieux armé que jamais et plus ardent contre la vérité ⁹. Tout à coup le Sauveur se montre à lui, comme il s'est montré au martyr Etienne, dans tout l'éclat de son humanité glorifiée ¹⁰. Il ne le frappe pas, il ne le menace pas, mais il se plaint de sa conduite : *Quid me persequeris* ¹¹? S'il lui enlève la

¹ *Supra.* — ² I Cor., xv, 9, 10; I Tim., I, 15-17. — ³ Rom., VIII, 35-39; I Cor., xvi, 22; Phil., III, 8, 9. — ⁴ Rom., I, 14; xv, 24, etc. — ⁵ I Cor., IV, 18-20; II Cor., x, 3-6. — ⁶ I Cor., III, 7; II Cor., III, 5; I Tim., I, 12, 16; *Infra*, n. 843. — ⁷ I Tim., I, 16. — ⁸ Act., VIII, 3; IX, 1, 2. — ⁹ *Obnitens veritati, clamans adversus Evangelium, indurans adversus solem.* S. Aug., *In Ps.* CXLVII, n. 25. — ¹⁰ Act., VII, 55; IX, 3-5; XXII, 6-14; XXVI, 13-19; I Cor., IX, 1; XV, 8; I Tim., I, 13-16. — ¹¹ Act., IX, 5. Non ait : *Quid sanctos meos, quid servos meos; sed: Quid me persequeris, hoc est quid membra mea? Caput pro membris clamat. Quando forte in turba contritus pes dolet, clamat lingua: Calcas me, non ait: Calcas pedem meum, sed se dixit calcari. Pes qui*

vue du corps, c'est pour inonder son âme d'une clarté céleste et lui apprendre tout ce qu'il devra dire et tout ce qu'il devra souffrir afin de lui servir de témoin et d'apôtre ¹.

2° *La puissance divine.* — Saul n'est pas seulement éclairé, détrompé; il est transformé en un instant : *Mutatur in virum alterum* ². Abattu sur le chemin par une force invisible et frappé de cécité, il recouvre la vue par l'imposition des mains d'Ananie ³. Dès lors son esprit est convaincu ⁴. Tous ses préjugés ont disparu. Il voit clairement ce qu'il ne voulait pas voir : la divinité du Sauveur ⁵, le dessein du Fils de Dieu en venant sur la terre ⁶, l'union qu'il daigne avoir avec ses membres, union qui lui fait partager tous les traitements bons ou mauvais dont ils sont l'objet ⁷. En même temps, son cœur est converti : toutes ses affections sont changées, tous ses liens rompus. Il commence à aimer ce qu'il haïssait, il adore ce qu'il avait en horreur. En un mot, de juif, de pharisien, de persécuteur qu'il était, il devient un chrétien, un apôtre, un autre Jésus-Christ ⁸. *Cecidit Saulus ut esset Paulus*, dit S. Augustin ⁹.

3° *La sagesse de Dieu.* — Elle fait servir à la cause de l'Evangile, non seulement les qualités du converti, mais jusqu'à ses erreurs et ses fautes. Sa conversion montre aux pécheurs quelle est la bonté du Sauveur et de quoi sa grâce est capable pour notre sanctification ¹⁰; elle annonce à l'Eglise les conquêtes qu'elle va faire parmi les nations; elle apprend aux apôtres sur quels secours ils peuvent compter de la part du Ciel ¹¹. Sa vocation au saint ministère donne au Christianisme l'apôtre le mieux doué pour le propager parmi les Gen-

calceatus est a lingua non est separatus. S. Aug., *In Ps.* xxx, Serm. II, 3. Cf. *In Ps.* cxxx, 1.

¹ Act., IX, 7, 12, 16. S. Thom., p. 3, q. 47, a. 6, ad 5. — ² I Reg., x, 6. — ³ Act., IX, 7, 8, 18. — ⁴ Act., 6, 18, 20-22; II Cor., IV, 6. — ⁵ I Cor., IX, 1; Phil., II, 6; Hebr., I. — ⁶ I Cor., II, 7; Eph., III, 3-7; Col., I, 24-29. — ⁷ Act., IX, 4, 5, 20; I Cor., XII, 12. Cf. Matth., XXV, 40; Luc., X, 16. — ⁸ II Cor., V, 20; Gal., II, 20. — ⁹ S. Aug., *In Ps.* XLIV, n. 16. *Tunc qui audiebant dicere poterant: Num Saul inter apostolos? S. Greg., In I Reg., x, 12. Cf. S. Thom., 1^a 2^{ae}, q. 112, a. 2, ad 2, et q. 113, a. 10. — ¹⁰ I Tim., I, 16. — ¹¹ II Cor., II, 14.*

tils. Saul tient de la nature l'intelligence, la droiture, l'élevation des sentiments, l'énergie, la fermeté. Son esprit s'est développé par l'éducation qu'il a reçue. A la science des Docteurs juifs¹, qu'il a puisée à Jérusalem, il joint une certaine connaissance de la littérature et de la civilisation grecques². Il a perdu, au contact du monde païen, l'antipathie naturelle à sa nation pour tout ce qui lui est étranger. L'habitude des voyages le dispose aux missions lointaines, et sa qualité de citoyen romain est de nature à le faire respecter des peuples, en même temps qu'à lui donner accès auprès des magistrats de l'empire. Ses égarements même, qui n'excluent pas une certaine bonne foi³, aideront au progrès de l'Évangile; car ils mettent sa conviction hors de doute, et ils font de son apostolat un prodige si éclatant qu'il suffit pour démontrer la vérité de sa doctrine⁴. Ils ne contribuent pas moins à sa perfection personnelle. Comme le reniement de S. Pierre servit de contrepoids à sa dignité et le défendit jusqu'à la fin contre la présomption et la vaine complaisance, ainsi le souvenir de son ancienne incrédulité protégea S. Paul contre tout sentiment d'orgueil; et par l'humilité qu'il entretint dans son cœur, il le disposa à recevoir du Ciel les lumières les plus abondantes et les bénédictions les plus signalées⁵.

518. — A quel moment Notre-Seigneur fit-il connaître à S. Paul sa vocation à l'apostolat?

S. Paul paraît avoir appris sa vocation dès le temps même de sa conversion; car Notre-Seigneur lui fait connaître aussitôt l'emploi qu'il devra faire de sa vie, la doctrine qu'il devra prêcher, les populations qu'il convertira, et les épreuves par lesquelles on le fera passer⁶. Non seulement le divin Maître

¹ Act., xxii, 3; xxvi, 5; Rom., xi, 1; Phil., iii, 5. — ² Act., xvii, 23, 28; I Cor., xv, 30; Tit., i, 12. Cf. S. Thom., 2^a-2^{ae}, q. 176, a. 1, ad 1. On a prétendu que S. Paul avait aussi étudié le droit, et l'on a cité à l'appui de ce sentiment, Rom., vii, 2; I Cor., v, 13; vii, 1; II Cor., i, 22; Gal., iii, 15, 17, 18; iv, 1, 7. — ³ Act., xxiii, 1; I Tim., i, 13; Cf. Rom., x, 2, 3. — ⁴ Act., xxii, 3, 20. — ⁵ I Cor., xv, 9, 10; I Tim., i, 12-16; Tit., iii, 3. — ⁶ Act., ix, 7, 13, 16; xiii, 47; xxii, 14, 15, 21;

l'appelle, mais encore il l'instruit; il lui donne en un instant plus de connaissances que n'en avaient acquis à son école tous les autres apôtres¹.

Néanmoins, S. Paul ne croit pas devoir se lancer aussitôt dans la carrière de l'apostolat. Il commence par se recueillir devant Dieu. Il passe trois années entières dans la solitude, comme pour se pénétrer de la grandeur et des devoirs de sa vocation²; puis, avant d'aller prêcher la foi aux Gentils, il a soin de mettre son orthodoxie et sa mission hors de doute, en se rendant à Jérusalem afin de faire reconnaître l'une et l'autre par S. Pierre, le chef suprême de l'Église universelle, et de rendre hommage à son autorité³. *Ivit ad Petrum*, dit S. Jérôme, *non studio discendi, quia et ipse eundem prædicationis habebat auctorem, sed honoris priori apostolo deferendi*⁴. Enfin, la ruine du temple et la dispersion des Juifs approchant, Dieu lui-même l'envoie dans les contrées infidèles pour lui former un nouveau peuple.

519. — Qu'était-ce que Damas, Césarée et Tarse, ix, 2, 30?

1^o Damas, à quarante-cinq lieues, nord, de Jérusalem, était alors sous la domination d'Arétas, roi d'Arabie⁵, ainsi que le prouve une monnaie de cette ville au type de ce prince. Comme la plupart des grandes cités de l'Asie-Mineure et de l'empire, elle renfermait une nombreuse colonie juives⁶, qui avait ses lois et sa justice propre: privilège dont les Juifs jouissent encore en plusieurs villes mahométanes. Le grand-prêtre exerçait sur eux une certaine autorité, non seulement

xxvi, 16-18; I Cor., ix, 16-18; II Cor., iv, 6; Gal., i, 15, 16. Cf. Isai., xlii, 6; xlix, 6.

¹ Gal., i, 12. Quoniam non oportebat Paulum per hominem, sed per Christum erudiri, inde nec illum quidem docuit Ananias; baptizavit autem solum. S. Chrysost., *Hom. xx, In Act.*, n. 1. — ² Gal., i, 17, 18. Cf. *Supra*, n. 143, 154, 164. — ³ Act., ix, 22, 26; Gal., i, 18; ii, 2, 9. — ⁴ S. Hieron., *In Ep. ad Gal.*, i, 17. Ostendens se non habuisse securitatem prædicandi evangelii, nisi Petri, et cæterorum qui cum eo erant, fuisset sententia roboratus. *Epist. cxii, ad Aug.*, 8. — ⁵ II Cor., xi, 32. — ⁶ Suivant Josèphe, il y avait à Damas 10,000 Israélites, et presque toutes les femmes des infidèles étaient prosélytes, *B. J.*, II, xx, 2.

religieuse, mais même civile¹. C'est de leurs rangs qu'étaient sortis ces nouveaux chrétiens, dont Saul prétendait châtier l'apostasie. Peut-être aussi quelques fidèles de Jérusalem étaient-ils venus chercher un asile parmi eux. On voit, à cinq cents pas de la ville, l'endroit où le persécuteur fut terrassé et où il se soumit au divin Maître. On le montrait déjà du temps de S. Augustin. *Hodie*, dit-il, *in illis regionibus, etiam ipsa loca testantur quod gestum est. Et nunc legitur et creditur*².

2° Césarée de Palestine, qu'il faut distinguer de Césarée de Philippi, était une place forte sur les bords de la mer, bâtie par Hérode en l'honneur de César-Auguste, qui y avait un temple³. Le gouverneur romain y faisait sa résidence, et avait d'ordinaire auprès de lui un corps de troupes italien sur la fidélité duquel il pouvait compter⁴. Deux siècles et demi plus tard, cette ville comptait parmi ses évêques le premier historien de l'Eglise⁵.

3° Tarse, où est né S. Paul, était la capitale de la Cilicie⁶. C'était une ville libre, qui élisait ses magistrats⁷, mais il n'est pas certain qu'elle fût colonie romaine, ni qu'elle jouit du droit de municipe. Aussi un assez bon nombre d'auteurs croient-ils que le titre de citoyen romain, acquis à S. Paul dès sa naissance⁸, était un privilège de sa famille et non de sa patrie. Il est certain qu'il y avait en Asie, en particulier à Ephèse et à Sardes, des Juifs qui avaient reçu ce titre, soit pour leurs services militaires, soit pour quelque autre cause⁹. Les écoles de Tarse, que S. Paul avait fréquentées dans sa jeunesse, jouissaient d'une certaine célébrité en Orient, et rivalisaient, dit-on, avec celles d'Athènes et d'Alexandrie¹⁰.

¹ Cf. Matth., x, 16-18; Marc., XIII, 9; Luc., XII, 11, 12; Act., XXII, 19; XXVI, 10-12; II Cor., XI, 24; Joseph., *A. J.*, XIV, x. — ² S. Aug., *Serm.*, CCLXXVIII, 4. — ³ Cf. Joseph., *A. J.*, XVI, v, 4; Tacit., *Ann.*, IV, 15, 37, 55, 56; VII, 15. — ⁴ Act., x, 1; XIII, 33; XXIV, 27; XXVII, 1; *Supra*, n. 53, 417. — ⁵ Eusèbe de Césarée. — ⁶ Cf. Act., IX, 11; XI, 25; XXI, 39; XXI, 3. — ⁷ Act., XXI, 39. — ⁸ Act., XVI, 37; XXII, 28. — ⁹ Joseph., *A. J.*, XIV, 10. — ¹⁰ Strabo, XIV, x, 13-15.

3° Incorporation des Gentils à l'Eglise, x-xi, 18.

(Césarée, an 36.)

Circonstances de ce fait. — S. Pierre ignorait-il que les Gentils devaient être reçus dans l'Eglise?

520. — Qu'y a-t-il à remarquer dans le récit du baptême de Corneille?

Dans le récit de ce fait important, il convient de remarquer :
1° L'attachement extraordinaire des Juifs pour tout ce qui était propre à leur nation, la loi, les sacrifices, la circoncision, les cérémonies¹. Cette disposition s'était maintenue constamment et n'avait fait que s'accroître depuis la captivité. De là le préjugé où l'on voit la plupart d'entre eux, de ceux même qui ont embrassé l'évangile, que le culte mosaïque ne finira jamais, qu'aucun homme ne peut plaire à Dieu et se sauver sans la pratique des observances légales, et que le règne du Messie ne peut être que le triomphe de la Loi.

2° Le mépris et l'aversion dont ils sont animés à l'égard des Gentils², par suite de cette idée que les promesses de Dieu ne regardent que les enfants d'Abraham, x, 45, qu'eux seuls peuvent prétendre à ses bénédictions en cette vie et à sa possession en l'autre, Act., x, 28, 34, 35; xi, 1, 18³.

3° La bonté de Dieu, qui daigne communiquer si familièrement avec ses ministres et ses amis⁴; le soin qu'il prend d'enseigner aux fidèles et aux pasteurs qui l'en prient, x, 2, 3-19, ce qu'ils ont à faire pour leur sanctification, x, 4-6, et pour leur ministère, x, 13, 15, 20⁵; l'usage où il est de manifester ses pensées par des figures, des emblèmes, des images sensibles⁶.

¹ Cf. Joseph, *Vita*, xxiii. — ² Act., x, 14, 15, 28; xi, 2, 3. Cf. Gen., XLIII, 1; Joan., IV, 3, 9; Act., XXI, 28; XXII, 21, 22. — ³ Cf. Act., XI, 22; XXII, 21, etc. Les Gentils leur rendaient mépris pour mépris : Si interissent, vile damnum. Tacit., *Ann.*, II, 85. — ⁴ Cf. Gen., XVIII, 17. — ⁵ Cf. Act., XVI, 9; XVIII, 9; XXII, 17; XXIII, 11. — ⁶ Petro dictum est : Macta et munduca, ut ostenderentur gentes credituræ et intraturæ in corpus Ecclesiæ, sicut quod manducamus in corpus nostrum intrat. S. Aug., *Serm.*, CXXV, 9. Ut interficeretur in eis vita præterita, qua non noverant Christum, et transirent in corpus ejus, tanquam in novam vitam. *Serm.*, CXLIX, 5-7. Ps. LXXXVIII, 20. Cf. Gen., XXVIII, 12; XXXII,

4° Les précautions que Dieu prend afin de faire agréer, ou du moins supporter sans murmure aux Juifs, l'entrée des Gentils dans l'Eglise, I, 8; II, 12, etc. Le premier qu'il appelle est un personnage considérable, d'un nom illustre dans l'empire, X, 1. Il est estimé de tous; il mène une vie sainte; il se distingue par sa religion et sa charité; il a déjà la foi, et peut-être est-il prosélyte de la porte¹. Son baptême et celui de sa famille est autorisé par un miracle éclatant, qu'on peut appeler la Pentecôte des Gentils, X, 10, 16-20, 34, 44, 47; XI, 17, 18².

5° Le rôle que joue S. Pierre dans cet acte important, X, 48. Il a les clés du royaume de Dieu: c'est à lui d'introduire dans l'Eglise les premiers Gentils, comme il y a reçu les premiers Israélites, II, 41. Aussi est-ce lui que l'Ange désigne à Corneille comme devant lui faire connaître les volontés de Dieu, X, 6, et à lui que cet officier rend hommage et promet obéissance, X, 33³.

6° L'instruction faite par S. Pierre aux catéchumènes pour les disposer au baptême, résumé des vérités de l'Evangile, sorte de symbole destiné à servir d'objet à leur foi, de fondement à leur espérance et de stimulant à leur charité, X, 36-43; la prudence qu'il y fait paraître, sa modestie, sa condescendance envers les chrétiens de Jérusalem, offensés et scandalisés de sa conduite, XI, 4-18⁴. S'il ne dissipe pas tous les préjugés, il parvient du moins à calmer les mécontents et à justifier sa conduite.

7° Enfin, l'intérêt et les signes d'authenticité que présente le récit tracé par S. Luc. Il remonte évidemment à une époque où un grand nombre de Judéo-chrétiens se flattaient encore de voir les Gentils se soumettre à leur loi et obéir en même temps à Moïse et à Jésus-Christ.

2; XL, 9-19; XLI, 25-32; Is., VI, Jer., I, 11; XXIV; Ezech., I, 4; VIII; XVII; XL; Dan., III, 91-92; IV, 16-24; V, 26-29; VIII; X, 5, 12; Zac., II, III, VI; Luc., II, 9; Apoc., IV-XXII; S. Thom., 2^a-2^{ae}, q. 173, a. 3, ad 1.

¹ Cf. S. Thom., 2^a-2^{ae}, q. 10, a. 4, ad 3. — ² Cf. S. Thom., p. 3, q. 69, a. 4, ad 2. — ³ Cf. Joan., X, 16. — ⁴ Cf. Rom., IX, 3, 5. Apostolorum primus, tanta donorum copia repletus, non ex potestate, sed ratione respondet, causamque per ordinem exponit. S. Greg. Mag., *Epist.* XI, 45.

Les sentiments du peuple juif à la vue des Gentils convertis ont paru aux premiers chrétiens figurés par ceux de Jonas, à la vue de Ninive repentante et justifiée¹. Aussi voit-on ce sujet représenté, dans une foule d'endroits des catacombes de Rome.

521. — S. Pierre ignorait-il que le Sauveur était mort pour tous les hommes, et que les Gentils comme les Juifs étaient appelés à entrer dans son Eglise?

S. Pierre n'ignorait pas que les Gentils devaient entrer dans l'Eglise, aussi bien que les Juifs. Le divin Maître avait dit trop clairement à ses Apôtres qu'ils avaient à enseigner sa doctrine à toutes les nations et que des élus viendraient en son royaume de l'Orient et de l'Occident². Mais au moment où Dieu lui fait connaître ses volontés, X, 13-15, 20, peut-être cet apôtre avait-il perdu de vue ces enseignements, ou ne pensait-il pas que le moment fût encore venu d'accomplir ces desseins. On peut aussi conjecturer qu'il voyait de grandes difficultés dans l'exécution; qu'il craignait de rendre par là plus difficile la conversion des Juifs, qu'il ignorait de quelle manière et en quel rang les Gentils devaient être reçus dans l'Eglise; s'ils devaient passer par le judaïsme, ou bien recevoir immédiatement le baptême; s'ils seraient mis sur le même pied que les Israélites, etc.³. C'est là-dessus précisément que Dieu l'éclaire⁴. C'est sur ce point que lui-même cherche à rectifier les idées de ses compatriotes, XI, 4, 11. Malheureusement il n'y réussit pas tout à fait. Un certain nombre d'indociles, Cérinthe entre autres, selon S. Epiphane⁵, prétendirent que le baptême de Corneille était un fait exceptionnel, qu'il ne

¹ Cf. Matth., XX, 10; Luc., XV, 23, 32; Act., XXII, 21-23. Præfigurabat carnalem populum Israel; nam huic erat et tristitia de salute Ninivitarum, hoc est de redemptione et liberatione gentium. S. Aug., *Epist. ad Deogratias*, CH, 35. — ² Matth., VIII, 11; IX, 13; XXI, 41-43; XXII, 8; XXIV, 14; XXVIII, 19, 20; Marc., XVI, 15; Luc., XIII, 29; XVI, 16; XX, 16; XXIV, 47; Joan., IV, 21-23; XII, 25; Act., I, 8; II, 39; III, 25; VI, 13, 14. — ³ Rom., XVI, 25; Eph., III, 1-8; Col., I, 26, 27. — ⁴ Cf. Joan., XVI, 13; Rom., XVI, 26. — ⁵ Fecit hoc Cerinthus, antequam in Asia errores suas spargeret et in profundum perditionis suæ barathrum incideret. S. Epiph., *Hæres.* XXVIII, 2 et 3. Cf. S. Iren., III, III, 4.

devait pas tirer à conséquence pour les Gentils, que l'ancien peuple ne pouvait pas abdiquer ses privilèges et sa prééminence. De là, sans doute, le débat qui éclata à Antioche, xv, 1-24, et les préventions dont nous verrons que S. Paul fut constamment l'objet¹.

4° Persécution par autorité publique, XII.

Persécution d'Hérode Agrippa à Jérusalem. — A qui saint Pierre annonce-t-il son évasion. — Où va-t-il au sortir de Jérusalem?

(Jérusalem, an 42.)

522. — Que remarque-t-on dans le tableau de la persécution d'Hérode Agrippa?

On peut remarquer deux choses dans ce tableau :

1° La force de la prière, de la prière publique en particulier; la protection miraculeuse que celle des premiers fidèles mérite à l'Eglise; puis la confiance que cette protection inspire à S. Pierre, et la facilité avec laquelle Dieu change en moyens tous les obstacles qu'on oppose à ses desseins. Comme c'est la persécution des Juifs qui a forcé les premiers chrétiens à se répandre dans la Judée et à répandre la semence de l'Evangile jusque dans la Samarie², c'est l'arrêt de mort porté par Hérode contre S. Pierre qui force cet apôtre à sortir de Jérusalem; et c'est son évasion miraculeuse qui lui donne le courage d'aller, au mépris de tous les périls, prêcher l'Evangile parmi les nations et dans la ville même de Rome³.

2° Des signes d'authenticité aussi frappants que nombreux. Impossible d'imaginer un tableau plus vif, plus animé, plus intéressant que le récit de S. Luc. Point de discussions ni de témoignages, parce qu'il s'agit d'un fait récent et notoire, mais une foule de détails qui prouvent une connaissance parfaite de l'époque. — A ce moment la Judée a un roi. Hérode Agrippa devait l'être, en^e effet⁴. On sait qu'il tint le

¹ Cf. S. Aug., *Hom.* XLV, in Act., x, 13. — ² Act., VIII, 1-5. — ³ Surge, Petre, caliga caligas tuas ad salvandas gentes. Brev. rom., *Off. S. Pet.* — ⁴ *Supra*, n. 491.

sceptre pendant trois ou quatre ans. — Ce roi est à Jérusalem à la fête de Pâques. Quoiqu'il eût sa résidence à Antioche, Hérode qui avait dans ses veines du vieux sang asmonéen, ne devait pas manquer de se conformer aux prescriptions de la loi dans la célébration de cette solennité. — D'après S. Luc, il est si avide de popularité qu'un crime ne lui coûte pas pour se concilier la foule¹; et tel est bien le caractère que Josèphe lui attribue². — S. Pierre est gardé par quatre soldats et attaché par une chaîne à deux d'entre eux. C'est bien ainsi qu'on gardait les prisonniers destinés au supplice. — Sorti de sa prison, il se rend chez la mère de Marc et fait annoncer sa délivrance à Jacques. Or, rien ne s'accorde mieux avec ce que nous savons sur S. Marc³ et sur S. Jacques le Mineur⁴. — Enfin, le persécuteur est frappé de la main de Dieu et Josèphe confirme positivement sur ce point le témoignage des Actes⁵.

523. — Sait-on bien quel est celui dont parle S. Pierre, quand il dit : *Nuntiate Jacobo*, XII, 17?

D'après le témoignage de la tradition et le sentiment des saints Docteurs, celui à qui S. Pierre fait annoncer son évasion miraculeuse est S. Jacques le Mineur, apôtre et parent de Notre-Seigneur, celui qui prit soin de l'église de Jérusalem après le départ de S. Pierre et qui nous a laissé la première Epître catholique⁶. On l'appelait *Mineur* pour le distinguer d'un autre Apôtre du nom de Jacques comme lui, mais qui l'emportait ou par la stature, ou par l'âge, ou par le rang qu'il avait reçu⁷. Eusèbe dit que le premier avait été établi par ses collègues et par Notre-Seigneur lui-même évêque de Jérusalem⁸. Clément d'Alexandrie, qui atteste le même fait, ajoute que le Sauveur lui avait donné, après sa résurrection, le don de science, aussi bien qu'à S. Pierre et à S. Jean⁹.

¹ Act., XII, 3. — ² Joseph., *A. J.*, XIX, VII, 3. — ³ I Pet., v, 13. — ⁴ Act., XXI, 18; Gal., I, 19. — ⁵ Act., XII, 23; Euseb., *H. E.*, II, 10; Joseph., *A. J.*, XIX, VIII, 2. — ⁶ Cf. Act., XV, 13; XXI, 18; I Cor., XV, 7; Gal., I, 19; II, 9; Jac., I, 1; Jud., 1. — ⁷ *Supra*, n. 151. — ⁸ Euseb., *H. E.*, VII, 19. — ⁹ Euseb., *H. E.*, II, 1.

Celui dont S. Luc a rapporté plus haut le martyre, XII, 2, est S. Jacques le Majeur, frère de S. Jean, honoré en Espagne comme le premier apôtre du pays¹. Il y serait venu peu d'années après la Pentecôte; mais il n'aurait prêché la foi qu'aux Juifs et aux prosélytes². Il serait revenu ensuite à Jérusalem, d'où ses reliques auraient été rapportées aux lieux qu'il avait évangélisés.

De ce que S. Pierre ne fait annoncer sa délivrance qu'à S. Jacques, l'évêque de Jérusalem, XI, 17, on conclut avec probabilité que les Apôtres s'étaient dispersés, qu'ils avaient commencé à prêcher la foi dans les contrées infidèles; mais on manque de documents sur ces premières prédications.

524. — Où alla S. Pierre au sortir de Jérusalem?

C'est, dit S. Jérôme³, une des choses que S. Luc a omises de nous apprendre dans ses Actes des Apôtres. Peut-être cet Apôtre se rendit-il à Antioche; car nous savons qu'il en gouverna l'église pendant un certain temps⁴. Il convenait, en effet, que le Pasteur suprême, vicaire de Jésus-Christ, s'établît dans cette ville, au sortir de Jérusalem, soit parce qu'elle était alors la métropole de l'Orient⁵, soit parce que c'est là que s'était formée la première chrétienté reconnue pour telle, ou la première société de fidèles appelés du nom de chrétiens⁶. Il est probable qu'un certain nombre de croyants de Jérusalem s'y retirèrent avec lui.

Mais Antioche ne devait pas le garder longtemps⁷: il importait qu'il transférât bientôt son siège dans la capitale de

¹ Act. SS., avril, t. I, *Diatrib.*; jul., t. VI, *Append.*; Noel Alex., *sæc.* 1, *Diss.* xv. Cf. S. Iren., I, x. — ² Act., XI, 19. Cf. n. 520, 321. — ³ S. Hieron., *In Gal.*, II. *Abiit in alium locum.* Act., XII, 17. — ⁴ Euseb., *H. E.*, III, xxxvi; Orig., *In Luc.*, Homil. VI; S. Iren., *Cont. Hæres.*, III, 3. Suivant S. Gregoire, S. Pierre aurait gouverné cette église durant sept ans; il en aurait donc pris possession précédemment. S. Greg. Magn., *Epist.*, lib. VII, XL. — ⁵ S. Hieron., *Cont. Joan. Hierosol.*, 37; Joseph, *B. J.*, III, II, 4. — ⁶ Act., IX, 32; XI, 26; XXIV, 5. Euseb., *H. E.*, III, 36. Cf., Jac., II, 7. I Pet., IV, 16. *Æquum erat, ut ea quæ nomine christianorum ante universum orbem terrarum ornata fuit, primum Apostolorum pastorem acciperet.* S. Chrys., *In Insc. Act. Ap.*, Hom. II, 6. — ⁷ S. Chrys., *In S. Ignat.*, n. 3.

l'empire. L'intérêt de son œuvre le demandait, et il est probable que le divin Maître lui avait donné des instructions à cet égard. Quoi qu'il en soit, il ne tarda pas à s'y rendre. Eusèbe dit qu'il y vint sous l'empire de Claude, *ipsis Claudii temporibus*¹; et ce fut l'an 42, s'il est vrai, comme l'affirme S. Jérôme² et comme on le croit généralement, qu'il en tint le siège pendant vingt-cinq ans. Aussi l'Eglise romaine était-elle organisée et florissante quand S. Paul lui écrivit, l'an 58, douze à quinze ans plus tard.

On peut différer de sentiment ou rester dans l'indécision sur la date de l'arrivée de S. Pierre à Rome; mais qu'il y soit venu, qu'il y ait établi son siège, qu'il y ait exercé son autorité, qu'il y ait subi le martyre, ce sont des faits incontestables, au jugement même des rationalistes et des protestants éclairés³. On peut alléguer en preuve la première Epître de S. Pierre, datée de Babylone, c'est-à-dire de la capitale de l'empire idolâtre⁴; l'Apocalypse, qui suppose que le sang de plusieurs Apôtres a coulé dans cette ville, XVIII, 20; puis une tradition aussi universelle que constante: S. Clément, pape, qui rappelle aux Corinthiens, trente ans plus tard, l'exemple donné par une multitude de chrétiens, torturés au lieu où il se trouve, *εν ημων*, et en premier lieu celui des Apôtres S. Pierre et S. Paul, livrés à la mort par l'effet de l'envie⁵; S. Ignace, d'Antioche, qui rappelle le même souvenir dans sa lettre à l'église de Rome, la moins contestable de toutes⁶; Papias, d'après Eusèbe⁷, S. Denys de Corinthe⁸, S. Irénée⁹, qui avait vu la capitale de l'empire, l'auteur des *Philosophomena*¹⁰, l'auteur du canon de Muratori, Caius¹¹, Tertullien¹², S. Jérôme¹³, enfin des monuments de tout genre, entre autres la fête de la Chaire de S. Pierre à Rome¹⁴, qui remonte à la plus haute antiquité;

¹ Euseb., *H. E.*, II, 14, et *Chronic.*, an. 44. — ² *De viris ill.*, I. — ³ Calvin., *Instit.*, IV, 6, § 15; Leibnitz, *Systema theologic.* — ⁴ Cf. I Pet., V, 3, et Apoc., XVII, 5. *Infra*, n. 869, 881, 930, 943. — ⁵ S. Clem., *I ad Cor.*, V et VI. — ⁶ S. Ignat. *Ad Rom.*, 4. — ⁷ Euseb., *H. E.*, II, 15. — ⁸ Euseb., *H. E.*, II, 25. — ⁹ S. Iren., *Adv. hæres.*, III, 1. — ¹⁰ *Philosoph.*, VI, I, 20 (225). — ¹¹ Euseb., *H. E.*, II, 24. — ¹² Tert., *de Præsc.*, 36; *Scorp.*, 13. — ¹³ S. Hieron., *De vir. illust.*, 1. — ¹⁴ Autrefois au 22 février.

les monuments élevés à la mémoire de S. Pierre et de S. Paul, au Vatican et sur la voie d'Ostie ¹, et plus que tout le reste la possession où furent toujours les évêques de Rome de se dire les successeurs du chef des Apôtres. *Negare non potes*, écrivait S. Optat, de Milève, à Parménion (370), *scire te in urbe Roma Petro primo cathedram episcopalem esse collatam, in qua sederit omnium Apostolorum caput, ut jam schismaticus esset qui contra singularem cathedram alteram collocaret* ².

Cet établissement du siège de S. Pierre à Rome est signalé par tous les auteurs comme un fait historique des plus remarquables, et l'une des marques les plus sensibles de la Providence de Dieu en faveur du christianisme. Au gouvernement universel de l'empire romain va en succéder un autre plus universel encore, le gouvernement spirituel de l'Eglise. Cet événement, décidé à l'avance, se prépare à l'insu de tous; il s'accomplira insensiblement et sans aucune secousse. La suprématie du pontificat romain sur toutes les églises paraîtra toute naturelle; elle sera aussi conforme aux habitudes et aux idées du monde qu'elle l'est aux desseins du Ciel. Les peuples n'auront à changer ni de nationalité, ni de langage, ni de capitale; il n'y aura de changement que dans la nature du pouvoir et dans la législation ³.

¹ Caius, apud Euseb., *H. E.*, II, 25. — ² S. Optat., *De Schism. Donat.*, II, 2. — ³ *Didicerunt homines sub uno terrarum imperio viventes, unius Dei omnipotentis imperium fideli eloquio confiteri.* S. Amb., *In Ps.* XLV, 21. Cf. Euseb., *Demonst.*, VII, 2; Mamachi, *Orig. et Antiq. christ.*, IV, II, 1-4; Brev. rom., 29 *jun.*, lect. VI.

SECTION SECONDE.

TRAVAUX ET CAPTIVITÉ DE SAINT PAUL, XIII-XXVIII.

§ I. — SES TRAVAUX APOSTOLIQUES.

(An 45-67.)

525. — Quelles sont les missions de S. Paul ou ses principaux voyages rapportés dans les Actes?

On peut distinguer trois voyages apostoliques de S. Paul, ayant pour point de départ Antioche ¹:

Le premier se fit avant le concile de Jérusalem, de 45 à 47 ou 48 ². Parti avec S. Barnabé, après avoir reçu le caractère épiscopal, XIII, 3, et avoir appris, dans un ravissement, des secrets merveilleux ³, l'Apôtre alla évangéliser l'île de Chypre, XIII, 6; puis il revint sur le continent, prêcha à Perga, en Pamphlie, XIII, 13, à Antioche de Pisidie, XIII, 14, à Icone, à Lystre, à Derbe de Lycaonie, XIV, 1, 6; et enfin, après une nouvelle visite à Lystre, Antioche de Pisidie, Icone, il rentra à Antioche, XIV, 20, 25.

Le second voyage eut lieu peu après le concile, et dura environ trois ans, de 51 à 53 environ, XV, 36-XVIII, 22. Il a plus d'importance encore que le premier. S. Paul, se séparant dès le début de Barnabé, qui retourne en Chypre, sa patrie, XV, 36-41, s'avance avec Silas vers le nord de l'Asie-Mineure. Il parcourt la Phrygie, XVI, 6, et jette les premières semences de la foi en Galatie. Ensuite, sur un avis qu'il reçoit du ciel, il passe en Europe, XVI, 11; il fonde les églises de Philippes, XVI, 13-40, de Thessalonique, XVII, 1-10 et de Bérée, XVII, 11-14, dans la Macédoine; puis en Grèce celle d'Athènes, XVII, 15-34, et celle de Corinthe, où il séjourne dix-huit mois chez

¹ *Supra*, n. 524. — ² Act., XIII et XIV. — ³ Act., XXII, 17; II Cor., XII, 1-4, 6.